

Province de Québec
Municipalité de Saint –Samuel

Mercredi 2 septembre 2020
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 2 septembre 2020 à 18h30 par visioconférence.

Sont présents : Camille Desmarais, Sandra Lampron, Grégoire Bergeron, Patrick Mathis, Léo Gauthier et Martin Tourigny.
Est absente : Claudia Doucet

La séance extraordinaire est ouverte à 18h30 par monsieur Camille Desmarais, maire. Madame Sarah Richard, directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

2020-09-134

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Martin Tourigny, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-09-135

Avis de motion règlement 2020-320-1 – Règlement modifiant le règlement 2020-320 décrétant une dépense de 2 660 907\$ et un emprunt de 2 460 907\$ et l'affectation du solde disponible du règlement 2017-291 pour des travaux de réfection dans le 3^e Rang Ouest, le 2^e Rang Ouest et le 15^e Rang.

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Grégoire Bergeron conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-320-1, Règlement modifiant le règlement 2020-320 décrétant une dépense de 2 660 907\$ et un emprunt de 2 460 907\$ et l'affectation du solde disponible du règlement 2017-291 pour des travaux de réfection dans le 3^e Rang Ouest, le 2^e Rang Ouest et le 15^e Rang.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2020-09-136

Dépôt du règlement 2020-320-1.

Il est, par la présente, déposé par monsieur Martin Tourigny conseiller, le projet du règlement numéro 2020-320-1 intitulé règlement modifiant le règlement 2020-320 décrétant une dépense de 2 660 907\$ et un emprunt de 2 460 907\$ et l'affectation du solde disponible du règlement 2017-291 pour des travaux de réfection dans le 3^e Rang Ouest, le 2^e Rang Ouest et le 15^e Rang.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, le conseiller Patrick Mathis secondé par la conseillère Sandra Lampron, propose la levée de la séance à 18h42. La séance est close.

« Je, Camille Desmarais maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

**Camille Desmarais,
Maire**

**Camille Desmarais
Maire**

**Sarah Richard,
Secrétaire de la séance**